

République Française

Département de la Seine-Maritime

COMMUNE D'ARQUES-LA-BATAILLE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 17 octobre 2022

Délibération N°4 du 17 octobre 2022

Date de convocation 10.10.22 **Etaiant présents : (15)**
Maryline Fournier, Maire
Michel Ménager, Christine Delcroix, Philippe Gautrot, Carole Dufils,
Serge Planchon, Dominique Paul Adjoint,
Benoit Boudet, Emmanuelle Duplessis Yaha, Patrick Jouen, Julien Ménard,
Véronique Obin, Gérard Sadé, Rachida Slamani. Arlette Vivet.

Nombre d'élus : **Etaiant Excusés : (8)**
En exercice : 23
Présents : 15
Votants : 20
Pascal Ancelot Yaha ayant donné délégation à Carole Dufils, Agnès
Corruble ayant donné délégation à Julien Ménard, Mickael Lefebvre,
Isabelle Normand, Céline Obin ayant donné délégation à Véronique Obin,
Isabelle Poulain ayany donné délégation à Rachida Slamani, Vincent Prié,
Guy Sénécal ayant donné délégation à Arlette Vivet.

Secrétaire de séance : Benoit Boudet

Réalisation d'un plateau surélevé rue Verdier Monetti Demande de subvention au titre du Fonds d'Action Locale

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Michel Ménager, Adjoint au maire

expose que le mini-giratoire situé rue Verdier Monetti, à l'intersection de la rue Verdier Monetti et de la rue Auguste Perret, a été le lieu de plusieurs accidents matériels depuis sa mise en service,

Il a en effet été constaté que les véhicules venant de Saint Nicolas d'Aliermont ne ralentissaient pas ou peu lorsqu'ils franchissent l'intersection.

Les échanges avec la Direction des Routes ont permis d'envisager les solutions pour tenter de remédier à cette situation et la commission de travaux a retenu le principe de la réalisation d'un ouvrage de type plateau surélevé en amont du mini-giratoire.

Le projet consiste à créer un plateau d'une longueur de 8 mètres et deux rampant de 1,50 mètres permettant de limiter la vitesse des véhicules provenant du giratoire d'Archelles.

La commune est susceptible de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du fonds d'action locale pour la réalisation de ces travaux.

Le devis établi par l'entreprise EUROVIA Haute-Normandie pour la réalisation d'un plateau en enrobés et la mise en place de la signalisation horizontale et verticale s'élève à 9353 € Hors Taxes.

Entendu l'exposé qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de réaliser un ouvrage de type plateau surélevé Route Départementale n°54
- Décide de solliciter une subvention auprès du Département de Seine Maritime, dans le cadre du fonds d'action locale, pour la réalisation d'un aménagement de sécurité de type plateau surélevé Route Départementale n°54

Pour extrait conforme
Maryline Fournier, Maire

